

CHAPITRE XVII.—TRANSPORTS

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Réglementation officielle des moyens de transport.	805	Partie IV.—Transports par eau (fin)	
Partie II.—Transports ferroviaires et urbains.	810	Sous-section 1. Navigation...	842
SECTION 1. CHEMINS DE FER.	810	Sous-section 2. Ports.	848
Sous-section 1. Lignes et matériel.	811	Sous-section 3. Canaux.	849
Sous-section 2. Finances.	813	Sous-section 4. La Voie maritime du Saint-Laurent.	853
Sous-section 3. Trafic.	816	Sous-section 5. Services fédéraux de la marine.	857
Sous-section 4. Chemins de fer Nationaux du Canada.	819	SECTION 2. STATISTIQUE FINANCIÈRE DES VOIES NAVIGABLES.	860
SECTION 2. MESSAGERIES.	822	Partie V.—Transports aériens civils.	864
SECTION 3. TRANSPORTS URBAINS.	824	SECTION 1. ADMINISTRATION ET EXPANSION.	864
Partie III.—Transports routiers.	825	SECTION 2. SERVICES AÉRIENS.	866
SECTION 1. RÈGLEMENTS PROVINCIAUX CONCERNANT LES VÉHICULES AUTOMOBILES ET LA CIRCULATION.	825	SECTION 3. STATISTIQUE DE L'AVIATION CIVILE.	870
SECTION 2. VOIRIE.	828	Partie VI.—Oléoducs et gazoducs.	879
SECTION 3. VÉHICULES AUTOMOBILES.	833	SECTION 1. CONSTRUCTION DE PIPELINES.	879
Partie IV.—Transports par eau.	842	SECTION 2. STATISTIQUE DES PIPELINES.	883
SECTION 1. ÉQUIPEMENT ET TRAFIC.	842		

On trouvera, face à la page 1 du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Les particularités physiographiques et démographiques du Canada présentent des difficultés exceptionnelles du point de vue des transports. Le pays s'étend sur 4,000 milles de l'est à l'ouest et ses principales barrières topographiques vont du nord au sud. Certains secteurs du pays sont isolés les uns des autres par des étendues d'eau comme les détroits de Cabot et de Belle-Isle qui séparent l'île de Terre-Neuve de la terre ferme, par des étendues rocheuses, accidentées et forestières comme celles qui s'étendent entre le Nouveau-Brunswick et le Québec et celles qui forment la région située au nord des lacs Huron et Supérieur et séparent la région industrielle de l'Ontario et du Québec des régions agricoles des provinces des Prairies, et par les montagnes qui se dressent entre les Prairies et la côte du Pacifique. La population relativement faible du pays (17,814,000, estimation du 1^{er} juin 1960) est inégalement répartie sur une lisière étroite dans le sud du pays. Des transports bon marché et efficaces s'imposent dans un pays où la population est aussi clairsemée et dont les produits sont expédiés, non seulement à l'étranger, mais dans les régions lointaines du pays même.

La réglementation officielle des moyens de transport est exposée dans la Partie I du présent chapitre; les Parties II à VI portent sur les divers modes de transport.

PARTIE I.—RÉGLEMENTATION OFFICIELLE DES MOYENS DE TRANSPORT

La surveillance et la réglementation des moyens de transport par les autorités fédérales remontent en grande partie à l'époque où les entreprises ferroviaires du pays monopolisaient pour ainsi dire les transports. Des problèmes particuliers en avaient déterminé directement la réglementation: la prévention de la discrimination en matière de tarifs découlant du caractère monopolisateur de l'industrie, par exemple, ou encore la sécurité des moyens de transport et de leurs méthodes d'exploitation. Mais les chemins de fer